

Réf : DCM202401

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 08/02/2024

Notifiée aux élus le : 08/02/2024

Date de l'affichage : 08/02/2024

OBJET : DG – rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes de la Communauté de communes Terre de Camargue et la commune du Grau du Roi

SÉANCE DU MERCREDI 14 FÉVRIER 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUATORZE FÉVRIER à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 08 février 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Cédric BONATO à Joachim RAMS

Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BASCHIOU

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Juridictions Financières, notamment les articles L.243-1, R.243-1 et suivants ;

Il est indiqué au conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) Occitanie a réalisé un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Terre de Camargue et de la commune du Grau du Roi au titre des exercices 2018 et suivants.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête des juridictions financières relative à l'aménagement du littoral et aux enjeux environnementaux en Méditerranée.

Le rapport d'observations définitives de la CRC a été arrêté lors de sa séance du 10 octobre 2023.

Ce rapport a été présenté au conseil communautaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue lors de sa séance du 13 décembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières, « le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis

par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ».

Le conseil municipal est donc invité à débattre sur le rapport transmis en annexe. Monsieur le Maire précise que le débat portera sur la partie concernant la CCTC et nons sur la ville du Grau du Roi.

Le débat ayant eu lieu,

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Terre de Camargue et de la commune du Grau du Roi au titre des exercices 2018 et suivants ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur ce rapport lors de la présente séance
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à la Chambre Régionale des Comptes Occitanie
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 27 février 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN
Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2024-1	DG – rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes de la Communauté de communes terre de Camargue et la commune du Grau du Roi	Pour :	27	GRUPE MAJORITAIRE, J. RAMS, C. BONATO, M. POUGENC, S. PIGNAN
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	2	O. BERTRAND, C. VANDERBISTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication